

PV du Conseil de participation du 24/01/2023 - PV approuvé

Membres présents :

Pour le PO : Mrs De Vos (Directeur), Renard, Van Belle

Excusé : Mr Tancre

Pour le personnel enseignant : Mmes Lagasse, Hérís

Excusée : Mme Kervijn

Pour le personnel employés-ouvriers : Mme Vermeire

Pour les représentants des parents : Mme Tarlan

Mrs Wouters, Mebarki,

Invité : Mr Dubuc

Pour le monde extérieur : Excusée : Mme Blanche

Ordre du jour

- 1) Accueil par Monsieur Renard et approbation du PV du 03/10/2022
- 2) Situation des travaux
- 3) Organisation année scolaire 23/24 – chiffres de population scolaire
- 4) Divers
 - a) Projet de modification du Projet pédagogique
 - b) Situation de l'Eglise du Divin Sauveur

Il est rappelé que les points divers doivent être annoncés au moins 24h à l'avance afin de ne pas surcharger l'ordre du jour.

Exceptionnellement, les points suivants sont traités en divers :

- c) **29^{ème} période en P3-P4 pour 2023-24 ?**
- d) **Gratuité en P1-P2 ?**
- e) **Les classes de dépaysement**
- f) **Statut du point sécurisation à l'école**

- 1) Le PV du 03/10/2022 est approuvé
- 2) Situation des travaux
 - Construction de l'étage supplémentaire au bâtiment principal
Le permis de bâtir a été accordé fin décembre. On attend maintenant pour le financement.
 - Salle de gymnastique et classe de P2A
Le PO est en discussion pour un bail emphytéotique à finaliser chez le notaire avec le nouveau Conseil du Divin Sauveur.
Nous n'avons pour le moment aucun moyen de modifier les lieux (porte de l'école, ...) car pas de droit réel.
- 3) Organisation de l'année scolaire 23-24 - Chiffres de la population scolaire du 16/01/2023
 - En maternelle, il y a 111 enfants inscrits (112 pour le comptage- 6 classes) au 16/01/2023.
ACM (augmentation cadre maternelle – ½ ETP) probablement au 20/03/2023.

Pour 23-24 : Comme l'encadrement en maternelle du 28/08/23 est calculé sur la base du nombre d'inscrits au 30/09/2022, nous ne pourrons commencer qu'avec 5 classes et un ½ ETP. L'équipe est maintenant en réflexion pour l'organisation effective des groupes-classes.

- En primaire, il y a 209 élèves inscrits répartis sur 10 classes au 16/01/2023

Suite à la réforme du TC (et des périodes d'accompagnement personnalisées qui remplacent les périodes d'aide P1-P2), nous serons dans l'obligation de perdre 1 classe organisée et revenir à une filière verticale P1-P2.

Le nombre d'élèves sera de 24 élèves max par classe.

L'équipe est également en réflexion pour l'organisation générale (périodes d'EPS, piscine, heures de consolidation, remédiation, dépassement ainsi que les périodes d'accompagnement personnalisée, religion, ...).

Question : Est-ce que les parents ont le choix de la structure et est-ce possible de changer de structure en cours de scolarité ?

L'intérêt de l'enfant sera toujours la cible principale.

Vu la réorganisation complète de la structure de l'école, cette question sera également partagée à l'équipe pédagogique.

4) Divers

- a) Projet de modification du Projet pédagogique (cfr PJ)

Remplacé – néerlandais – en 2^{ème} initiation ludique par

De l'éveil aux langues de la classe d'accueil à la P2 :

- **En découvrant, explorant et comparant une variété de langues et de divers statuts (langue de l'école, langue du voisin, langues européennes ...)**
- **En se sensibilisant progressivement à d'autres cultures, contribuant par là-même à une société davantage tolérante et ouverte.**

Les membres du Conseil n'ont pas de remarque à formuler.

- b) Situation de l'Eglise du Divin Sauveur

A partir de septembre 2023, l'église Saint Henri ouvre à nouveau. Nous y sommes invités pour les prochaines célébrations.

L'église du Divin Sauveur sera occupée par des chrétiens grecs orthodoxes et la chapelle par des chrétiens arabophones syriaques.

Comme expliqué dans la situation des travaux, le PO est en voie de conclure un bail emphytéotique (= droit du propriétaire) pour conserver la salle de gym, le local classe, deux greniers ainsi que le chemin d'accès, contre un (droit) canon à payer annuellement.

Actuellement, nous avons signé un commodat qui a encore une durée de 6 mois.

Nous pourrions entamer des travaux dès officialisation du bail emphytéotique (cfr point f)

c) 29^{ème} période en P3-P4 pour 2023-24 ?

Selon le Code de l'Enseignement, les élèves de P3 et P4, à Bruxelles devraient avoir une 29^{ème} période dans leur grille horaire hebdomadaire pour 2023-24.

Les P5 pour 2024-25 et les P6 pour 2025-26.

Il n'y a pas encore d'information précise à ce sujet. La Direction s'inquiète et s'interroge sur l'organisation de cette 29^{ème} période. A suivre

d) Gratuité en P1-P2 ?

La gratuité s'étendra aux P1-P2 pour l'année scolaire 2023-24. Une information plus précise arrivera prochainement. Sont réglementé : ce qu'on peut demander aux parents en frais facultatifs ainsi que le montant maximum pour les classes de dépaysement. A suivre

e) Les classes de dépaysement

Les parents s'étonnent de rumeurs et/ou du manque d'informations pour les classes de dépaysement des P6 qui auraient lieu en Bretagne du 10/04/23 au 15/04/23.

La Direction voulait absolument que les P6 partent en séjour scolaire avec nuitées. La dernière réservation pour les classes de neige (Suisse) a coûté de l'argent à l'école.

Toutes les destinations souhaitées (France) étaient déjà prises via un organisme CPAN.

Les titulaires de P6 ont cherché un endroit insolite (Bretagne). La gestion du dossier a pris du temps.

La Direction a sondé tous les parents de P6.

Pour 2023-24, aucune décision n'a encore été prise (Bretagne, neige, ailleurs). Une évaluation du séjour est primordiale. La circulaire gratuité mettra également des balises.

La Direction s'engage à communiquer officiellement. A suivre

f) La sécurisation des lieux.

- Statut de la porte en bois (PV du 03/10/22) : Tant que le bail emphytéotique n'est pas signé, pas de travaux. La Direction demandera alors des devis.

- Sécurité aux abords de l'école : (fait en PJ)

Mr Dubuc demande comme action soit l'intervention de gardiens de la paix, soit un audit sécurité de la police, soit prendre contact avec l'agent de quartier mais insiste pour qu'on ne ferme pas les yeux sur ce domaine.

La Direction s'engage à prendre contact avec la commune à ce sujet.

Le Prochain Conseil de Participation aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 20h15 à l'Angélus.

Pour la rédaction du PV : De Vos Vincent

